

NOVEMBRE 2020



SOMMAIRE

-Edito	<u>PAGE 1</u>
-Portail famille	<u>PAGE 2</u>
-Police Municipale	
-Demande de logement social	
-Inscription au Registre des personnes vulnérables	
	<u>PAGE 3</u>
-Coquilles de Noël aux collégiens et lycéens	
-Campagne hiver RESTOS DU CŒUR	
-Don du sang	
	<u>PAGE 4</u>
-Réseau médiathèques Haute Deûle	
-EXPRESSION POLITIQUE	



La mairie est ouverte au public du
lundi au vendredi de 10h à 12h
et de 15h30 à 17h30.
Le samedi de 9h à 12h.
*Contact téléphonique du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.
Le Samedi de 8h30 à 12h
03.20.62.92.40*

AGENCE POSTALE COMMUNALE EN MAIRIE

Ouverte du lundi au vendredi de
10h à 12h et de 15h30 à 17h00
Le samedi de 9h à 11h

EDITO

Une fin d'année pas comme les autres

Chère Allennoise, Cher Allennois,

Nous vivons assurément une fin d'année pas comme les autres.

A l'instar de toutes les communes du département du Nord, Allenne-les-Marais est concernée par le couvre-feu sanitaire qui impacte nos vies quotidiennes, professionnelles et associatives. La pandémie prendra fin, mais en attendant le retour à la vie normale, la prudence et le respect des directives sanitaires, notamment des gestes barrières s'imposent à nous.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour veiller aux intérêts de tous les Allennois dans cette période troublée. Le conseil municipal, les commissions travaillent sur les projets. Les engagements notamment en termes de sécurité et de solidarité seront tenus.

La ville s'efforce d'être réactive et solidaire. Ainsi, face à la nouvelle tarification des transports scolaires suite au passage à Ilevia, le Conseil Municipal et le CCAS, à l'unanimité, ont décidé la prise en charge directe d'une partie des frais des familles.

La distribution des colis de Noël aux aînés se fera également dans les semaines qui viennent et nous vous informerons du mode de distribution très rapidement.

Dans l'attente de pouvoir partager à nouveau et de renouer les liens, prenez soin de vous et de ceux que vous aimez.

Bien à vous,

Gérard Mayor, Maire



La facture correspondant aux activités périscolaires d'**OCTOBRE** sera bientôt mise à disposition sur le portail. Merci de privilégier le paiement CB en ligne (accès sécurisé).

Pour tout paiement par chèque ou en numéraire vous pouvez vous présenter en mairie.

Pour plus de facilités, vous pouvez également opter pour le prélèvement automatique, pour cela merci de bien vouloir apporter un Relevé d'Identité Bancaire.



POLICE MUNICIPALE

Étrennes de fin d'année

Les agents de collecte des déchets, les employés de la Poste et les sapeurs-pompiers passeront prochainement à votre domicile pour les étrennes de fin d'année. Pour éviter que de faux agents ne sévissent et arnaquent les concitoyens, ceux-ci auront en leur possession une autorisation de la mairie, avec comme référence leur identité et également des documents de leur hiérarchie respective (badge, carte d'identification, tenue).

Les étrennes sont une tradition et non une obligation.

DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

Rappel : si vous avez fait une demande de logement social et qu'aucun logement ne vous a été attribué, vous devez renouveler votre demande chaque année. Une demande non renouvelée est automatiquement annulée.

Si vous avez fait une demande de logement social qui concerne notre commune, merci d'adresser en mairie votre numéro unique d'enregistrement, ainsi que vos coordonnées.

Demande d'inscription au Registre des personnes vulnérables

L'inscription au Registre en mairie permet aux personnes âgées de 65 ans et plus, ou en situation de handicap et/ou isolées, vivant à leur domicile, de bénéficier, en cas de risque exceptionnel (canicule, inondation, épidémie, ...), d'une veille régulière durant la période : appels, recommandations, assistance en cas d'alerte.

L'inscription dans le registre est facultative et nécessite une démarche volontaire, cette dernière peut se faire par la personne elle-même ou son représentant légal.

L'inscription au Registre peut se faire tout au long de l'année, permettant ainsi d'apporter assistance dès la survenue d'un risque exceptionnel.

Conformément à l'article R. 121-3 du Code de l'Action sociale et des familles, seules les personnes énoncées ci-dessous et qui résident à leur domicile peuvent être inscrites sur le registre nominatif :

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;
- Les personnes adultes handicapées bénéficiant le cas échéant de : l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ATCP), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), la carte d'invalidité, la carte de priorité et la carte de stationnement pour personne handicapée, de la qualité de travailleur handicapé (conformément au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles) ; ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

L'inscription se fait en mairie auprès des services administratifs, et reste confidentielle.

COQUILLES DE NOËL AUX COLLEGIENS ET LYCEENS

Les collégiens* et les lycéens de moins de 16 ans peuvent s'inscrire en Mairie en vue de l'attribution d'une coquille **jusqu'au 28 novembre inclus** *(les enfants d'Allennes-les-Marais allant au COLLEGE ALBERT BALL à ANNOEULLIN ne doivent pas s'inscrire. La coquille leur sera distribuée directement au Collège).

Bien vouloir fournir un certificat de scolarité.

La campagne d'Hiver des Restos du Cœur débute

le VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020

à partir de 9h suivant un horaire précisé à chaque personne

en raison de la situation sanitaire et selon les règles alors en vigueur la distribution se fera de telle manière qu'il n'y ait pas plusieurs personnes à la fois.

Si vous pensez pouvoir en bénéficier, nous vous demandons de prendre rendez-vous. Pour cela, téléphonez en mairie pour laisser vos coordonnées téléphoniques afin que nous puissions vous fixer un rendez-vous et vous donner un horaire de passage, soit :

le vendredi 13 novembre ou le mardi 17 novembre ou le vendredi 20 novembre

Nous pourrons alors vous rencontrer **Salle Coluche** (à droite, parking de la Mairie d'Allennes les Marais), afin d'étudier vos possibilités d'accès à l'aide alimentaire.

Tout au long de la campagne d'hiver, il est toujours possible de s'inscrire le vendredi, **en ayant au préalable pris un rendez-vous.**

Les bénévoles des Restos du Cœur

DON DU SANG

Près de chez vous quelqu'un a probablement besoin de sang, de plasma ou de plaquettes. Alors, partagez votre pouvoir en donnant votre sang à Annœullin (salle des fêtes) lors de la prochaine collecte de sang le :

MARDI 3 NOVEMBRE 2020 de 10h30 à 13h00 et de 15h00 à 19h30.

Comment faire ?

⇒ Rien de plus simple en vous rendant sur le site : en.efs.sante.fr

et choisissez le créneau horaire qui vous convient le mieux en vous évitant les temps d'attente, avec l'assurance que toutes les conditions d'hygiène sanitaire soient respectées.

LE DON DU SANG, MAINTENANT C'EST URGENT !



MEDIATHEQUE Espace Culturel Henri Delacroix à Allennes-les-Marais

Horaires d'ouverture : Lundi 16h– 19h30 / Mercredi 11h–12h et 14h–18h / Vendredi 16h–18h

Pas de programmation d'activités pour novembre.

MEDIATHEQUE François Mitterrand à Annoeullin (Tél : 03.20.16.15.90)

Horaires d'ouverture : Mardi 10h-12h et 15h–18h/ Mercredi 10h–12h et 14h–18h/

Jeu 15h–18h/ Vendredi 15h–19h / Samedi 10h–12h et 14h–17h30

Suite aux mesures sanitaires COVID 19 actuelles, les programmations cinéma pour novembre et décembre sont annulées. Reprise en janvier 2021 selon les mesures sanitaires en vigueur à cette période.

EXPRESSION POLITIQUE

TRIBUNE

Afin de garantir la liberté d'expression des deux listes présentes au sein du conseil municipal d'Allennes-les-Marais, monsieur le Maire et le Conseil Municipal ont souhaité que soit mise en place cette rubrique. Ses modalités de fonctionnement ont fait l'objet d'une délibération en conseil municipal et de négociations entre les parties.

Les propos que l'on y retrouve n'engagent que leurs auteurs dans la limite de la loi et du respect des personnes.

GROUPE MAJORITAIRE « AVEC VOUS POUR ALLENES » :

Crise sanitaire, crise d'ego, tout n'est pas simple ! Sachez que le recours en annulation des élections déposé par l'opposition auprès du tribunal a été rejeté par celui-ci.

L'équipe municipale est mobilisée pour vous accompagner et mettre en place les mesures appropriées, notamment à l'école. Nous agissons pour que les activités associatives et les événements qui nous tiennent à cœur reprennent dès que possible. Votre santé est notre priorité.

Crise ne rime pas avec immobilisme. L'accompagnement financier pour les transports scolaires palliant le désengagement des grandes institutions et le lancement d'opérations concertées, comme la mise en place de la vidéosurveillance avec la Gendarmerie et les communes voisines sont nos chantiers de rentrée. Ils seront suivis par le nouveau plan de circulation et la création des ateliers citoyens pour lesquels vous serez consultés prochainement.

La jeunesse reste notre priorité, preuve en est la création du pôle petite enfance, du RAM, de la micro crèche et la plantation du verger pédagogique début 2021.

Constructifs, oui, nous le resterons, avec Vous et pour Vous.

GROUPE « ENSEMBLE POUR ALLENES »

Pour la première fois, une opposition de 5 élus siège et participe à l'**expression démocratique** indispensable.

Nous voulons être constructifs mais le Maire ne veut pas discuter. La démocratie participative ? Un titre dans une commission ! Le maire refuse la diffusion vidéo des conseils. Quid de vos préoccupations, de votre sécurité ? Nous restons outrés par l'augmentation de 466€ par mois qu'il s'est octroyée malgré la crise !

Comment tout vous dire en seulement 744 caractères ? Allez voir notre page Facebook. Guettez nos prochaines communications.

Bien à vous à PROXIMITE.

M. DORCHIES, P. LECLERCQ, M. BOUSSEMART, F. BALCARECK, L. MINNENS